

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : 03 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents** : 11

**Procurations** : 4

Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING,  
Mme Annie DUCOURTIEUX donne pouvoir à M Alain DURIS  
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Eric BOULESTEIX  
M. Thomas REVET donne pouvoir à M. Aurélie GAUMER

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : 4

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GERMOND

**Objet : ABANDON DU PROJET DE MARCHÉ PUBLIC DES ALLÉES DU CHÂTEAU POUR CAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2185-1 et suivants,

Considérant que le projet de marché public d'aménagement des allées du château ne répond plus aux besoins actuels de la commune,

Considérant le contexte actuel politiquement et économiquement difficile, ainsi que le reste à charge très élevé pour la collectivité, il a été décidé d'abandonner le projet de marché public d'aménagement des allées du château. Cette décision vise à préserver les intérêts financiers de la commune et à garantir une gestion responsable des ressources publiques.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'abandonner** le projet de marché public d'aménagement des allées du château pour cause d'intérêt général.
- **De notifier** cette décision aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure de passation.
- **De publier** un avis informant de cette décision et des motifs la justifiant, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
087-218713501-20240910-DELIB045\_2024-DE  
Reçu le 12/09/2024



**N° 045 2024**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à Saint-Auvent, le 10 septembre 2024**

**Le Maire,**

**Bruno GRANCOING**

